



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: GÉNÉRALE

IDB.24/8

PBC.17/8

14 mars 2001

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Conseil du développement industriel

Vingt-quatrième session

Vienne, 19-22 juin 2001

Comité des programmes et des budgets

Dix-septième session

Vienne, 2-4 mai 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONU DI

Situation financière, y compris les arriérés de contributions

Rapport du Directeur général

Le présent document contient des informations sur la situation financière de l'ONU DI, y compris les arriérés de contributions, au 31 décembre 2000, et sur les principaux faits nouveaux d'ordre financier survenus au cours de la première année de l'exercice biennal. Comme pour les autres sessions des organes directeurs, un document de séance sera publié en cours de session qui fournira une mise à jour des informations relatives aux contributions mises en recouvrement et à l'exercice du droit de vote.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Paragraphes	Page
I. APERÇU GÉNÉRAL	1	2
II. BUDGETS ORDINAIRE ET OPÉRATIONNEL	2	2
III. CONTRIBUTIONS	3-5	2
IV. DROITS DE VOTE	6-7	3
V. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE DISCUSSION SUR LE VERSEMENT DANS LES DÉLAIS DES QUOTES-PARTS	8-10	3
VI. SOLDES INUTILISÉS DES CRÉDITS OUVERTS AU TITRE DES EXERCICES 1992-1993 ET 1996-1997	11-12	4
VII. MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SYSTÈME FINANCIER	13	4
VIII. MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ	14	4
Annexe Contributions impayées à la fin du mois de décembre 2000		5

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

I. APERÇU GÉNÉRAL

1. La situation financière au 31 décembre 2000 peut se résumer comme suit:

a) La première année de l'exercice biennal 2000-2001, les dépenses imputées au budget ordinaire ont représenté 87,8 % du montant net total des crédits ouverts pour 2000;

b) Le budget opérationnel a enregistré un excédent de 0,8 million de dollars et la réserve a été portée de 1,6 à 2,4 millions de dollars;

c) Le montant des ressources de trésorerie au titre du budget ordinaire (y compris le Fonds de roulement et les soldes inutilisés des crédits ouverts) était de 13,7 millions de dollars, contre une encaisse de 12,9 et 9,6 millions de dollars au 31 décembre 1999 et 1998 respectivement;

d) Le taux de recouvrement des contributions pour 2000 a été de 84 %, donc supérieur à ceux de 1999 et 1998 (82,9 %);

e) Le taux de recouvrement des arriérés de contributions des années antérieures, par rapport aux contributions de l'année en cours, était de 16 %, entre 16,9 et 12,1 % au 31 décembre 1998 et 1999 respectivement, par rapport aux contributions des années correspondantes;

f) Le montant des contributions impayées atteignait 104,7 millions de dollars (dont 61,7 millions dus par les États-Unis d'Amérique), contre 102,5 et 99 millions de dollars au 31 décembre 1999 et 1998, respectivement (recalculé au taux de change de décembre 2000);

g) Le Fonds de roulement s'élève à 6 610 000 dollars, mais au 31 décembre 2000 un montant de 92 785 dollars n'avait pas encore été versé. En outre, une contribution de 24 193 dollars restait due par un nouvel État Membre, l'Afrique du Sud;

h) Depuis la publication du document IDB.22/8, la mise en œuvre des recommandations du groupe de discussion chargé d'étudier les mesures applicables pour obtenir le versement dans les délais des quotes-parts n'a pas fait de progrès significatifs;

i) Des soldes inutilisés d'un montant de 793 748 dollars, provenant des exercices biennaux 1992-1993 et 1996-1997, ont été portés aux crédits des États Membres remplissant les conditions requises lorsque leurs quotes-parts pour l'année 2001 ont été calculées;

j) La première phase de mise en œuvre du nouveau système financier a été réalisée dans le cadre budgétaire et dans les délais prévus.

II. BUDGETS ORDINAIRE ET OPÉRATIONNEL

2. Au 31 décembre 2000, la situation des budgets ordinaire et opérationnel était la suivante:

a) L'exécution du budget ordinaire au titre du programme et des budgets approuvés pour l'exercice biennal 2000-2001 a commencé comme prévu. Compte tenu du taux de recouvrement d'environ 95 % qui est prévu (tant pour l'année en cours que pour les années antérieures) et de la bonne situation de trésorerie de l'Organisation au début de l'année 2000, la mise à disposition de 91 %, en moyenne, des crédits ouverts pour 2000 au titre du budget ordinaire a été approuvée, sauf en ce qui concerne le Service des bâtiments: 100 % des crédits ouverts pour les dépenses de personnel, le Programme ordinaire de coopération technique et informatique; et de 70 % en moyenne pour les consultants, les voyages, les réunions et les dépenses de fonctionnement. Pour le Service des bâtiments, 85 % du montant brut des crédits ouverts ont été débloqués;

b) Le montant net des dépenses effectuées pendant l'année au titre du budget ordinaire a atteint 52 millions de dollars, soit 87,8 % du montant net des crédits ouverts pour 2000, contre 81 % en 1998 et 91,7 % à la fin de l'exercice biennal 1998-1999, ce qui témoigne d'une bonne exécution du budget et d'un risque réduit de retard ou de non-exécution des programmes approuvés;

c) Afin d'augmenter le niveau de la réserve avant la fin de l'année 2000, les crédits alloués au titre du budget opérationnel ont été limités à 63 % environ du montant approuvé. Compte tenu des 69,8 millions de dollars alloués à l'exécution de projets de coopération technique au 31 décembre 2000, les recettes ont atteint 9,5 millions de dollars pour l'année. Les dépenses ayant été de 8,7 millions de dollars, il en résulte un excédent de 0,8 million de dollars. Le montant de la réserve est donc passé de 1,6 à 2,4 millions de dollars au 31 décembre 2000.

III. CONTRIBUTIONS

A. Recouvrement

3. Soixante-six États Membres, dont sept font partie des pays les moins avancés, ont versé la totalité de leurs contributions pour 2000, et 11 en ont versé une partie. Le recouvrement des contributions pour 2000, par liste d'États, est indiqué au tableau 1.

Tableau 1. Recouvrement, janvier-décembre 2000
(en millions de dollars des États-Unis)

Liste d'États*	Année en cours	Années antérieures	Total
A	3,53	2,30	5,83
B	44,20	0,21	44,41
C	1,24	0,80	2,04
D	1,36	4,97	6,33
Autres	--	--	--
Total partiel	50,33	8,28	58,61
États-Unis	<u>0,00</u>	<u>0,40</u>	<u>0,40</u>
Total	<u>50,33</u>	<u>8,68</u>	<u>59,01</u>

*Voir le document IDB.23/17/Rev.1.

B. Contributions impayées

4. La situation concernant les contributions impayées et l'exercice du droit de vote de chaque État Membre au 31 décembre 2000 est exposée en détail à l'annexe du présent document. Le tableau 2 contient des informations sur les contributions impayées au 31 décembre 2000 et, recalculées aux fins de comparaison, au 31 décembre 1999 et 1998.

Tableau 2. Contributions impayées au 31 décembre
(en millions de dollars des États-Unis)

	2000	1999	1998
Année en cours	9,76	9,34	9,37
Années antérieures	<u>33,24</u>	<u>31,02</u>	<u>27,39</u>
Total partiel	43,00	40,36	36,76
États-Unis d'Amérique	<u>61,71</u>	<u>62,11</u>	<u>62,23</u>
Total	<u>104,71</u>	<u>102,47</u>	<u>98,99</u>

5. La situation concernant le barème des quotes-parts et les contributions impayées, au 31 décembre 2000, par liste d'États, est exposée au tableau 3.

Tableau 3. Barème des quotes-parts et contributions impayées au 31 décembre 2000

Liste d'États*	Barème des quotes-parts (pourcentage)	(En millions de dollars É.-U.)		
		Année en cours	Années antérieures	Total
A	7,85	1,06	7,83	8,89
B	82,80	5,79	0,02	5,81
C	6,38	2,39	11,19	13,58
D	2,95	0,30	13,79	14,09
Autres	<u>0,02</u>	<u>0,01</u>	<u>0,41</u>	<u>0,42</u>
Total partiel	<u>100,00</u>	<u>9,55</u>	<u>33,24</u>	<u>42,79</u>
Afrique du Sud (nouvel État Membre)		<u>0,21</u>	--	0,21
États-Unis d'Amérique		<u>0,00</u>	<u>61,71</u>	<u>61,71</u>
Total	<u>100,00</u>	<u>9,76</u>	<u>94,95</u>	<u>104,71</u>

* Voir le document IDB.23/17/Rev.1.

IV. DROITS DE VOTE

6. Comme indiqué à l'annexe du présent document, au 31 décembre 2000, 59 États Membres ont été suspendus de l'exercice du droit de vote, conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif et à l'alinéa b) de l'article 5.5 du règlement financier.

Tableau 4. Suspension de l'exercice du droit de vote au 31 décembre

	2000	1999	1998
Conférence générale	59	61	57
Conseil du développement industriel	5	3	3
Comité des programmes et des budgets	3	2	2

7. Afin de recouvrer leur droit de vote, les États Membres en question doivent verser un montant total minimum de 28,28 millions de dollars.

V. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE DISCUSSION SUR LE VERSEMENT DANS LES DÉLAIS DES QUOTES-PARTS

8. Des informations détaillées ont été fournies dans le document IDB.22/8, du 14 avril 2000, sur la mise en œuvre des mesures recommandées par le groupe de discussion à composition non limitée chargé d'étudier les mesures applicables pour obtenir le versement dans les délais des quotes-parts. Depuis lors, un seul État Membre, le Yémen, a effectué un versement au titre d'un plan de versement. De nouvelles lettres ont été envoyées en décembre 2000 pour rappeler aux États Membres leurs obligations et le fait qu'ils avaient la possibilité de régler les arriérés de contributions selon un plan de versement. Par ailleurs, des consultations informelles se sont tenues séparément avec un certain nombre d'États Membres.

A. Arriérés dus par les États-Unis d'Amérique

9. Le document IDB.22/8, du 14 avril 2000, contenait des informations sur le sujet. Depuis, il a été procédé à un ajustement de 64 425 dollars en raison d'un versement effectué par un nouvel État Membre. Les États-Unis doivent à l'ONUDI les montants suivants:

Quotes-parts pour 1994, 1995 et 1996	61 714 126 \$
Impôts sur le revenu (au titre de l'Accord sur le remboursement des impôts versés)	849 107 \$

B. Mesures visant à encourager le prompt versement des contributions

10. Le document IDB.22/8 contenait également des informations concernant les mesures visant à encourager le prompt versement des contributions. Conformément à la décision GC.8/Dec.10, le montant des intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget pour 1999, qui s'élève à 97 385 dollars, est disponible et peut être soit distribué aux États Membres qui remplissent les conditions requises conformément au mécanisme d'incitation (courbe en S décrite aux paragraphes 9 à 13 du document IDB.21/4), soit utilisé en 2001 à des fins spécifiées par lesdits États Membres. Le montant provisoire des intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget pour 2000 est de 390 812 dollars. La somme qui pourra être distribuée au titre de l'exercice biennal 2000-2001 ne sera toutefois connue qu'après la clôture des comptes de cet exercice. Le montant à distribuer en janvier 2001 était modeste (97 385 dollars), et un gros travail administratif a été nécessaire pour demander à chaque État Membre remplissant les conditions requises ce qu'il fallait faire de la part qui lui revenait (à savoir la déduire des contributions mises en recouvrement, l'affecter à un projet ou des programmes intégrés, ou l'utiliser à toute autre fin spécifiée par lui). Le Secrétariat cherche donc une solution plus simple. Le Directeur général a abordé la question dans sa dernière lettre annuelle (datée du 12 décembre 2000) rappelant aux États Membres leurs obligations financières envers l'ONUDI.

VI. SOLDES INUTILISÉS DES CRÉDITS OUVERTS AU TITRE DES EXERCICES 1992-1993 ET 1996-1997

A. Montant disponible pour les programmes intégrés

11. Comme il est indiqué dans les documents IDB.22/8 et IDB.23/5, le montant total disponible pour les programmes intégrés, qui a été déposé sur un compte spécial pour une période de 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2000, s'élevait à 4 405 323 dollars. Ces fonds sont employés pour la mise en œuvre des programmes intégrés. Un rapport sur l'utilisation de ces ressources sera présenté aux organes directeurs une fois la période de 18 mois écoulée.

B. Montant disponible pour distribution aux États Membres

12. En 2000, un montant total de 793 748 dollars a été versé par les États Membres au titre des arriérés de contributions pour les exercices biennaux 1992-1993 et 1996-1997. Conformément aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du règlement financier, ce montant devait être reversé en janvier 2001 aux États Membres ayant réglé la totalité de leurs contributions pour les exercices en question. Des sommes calculées au prorata de leur quote-part pour l'exercice biennal en question ont donc été déduites des contributions mises en recouvrement pour l'année 2001 auprès des États Membres remplissant les conditions requises.

VII. MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SYSTÈME FINANCIER

13. Comme il est indiqué dans le document IDB.22/8 et des documents de séance ultérieurs, la mise en place d'un nouveau système de contrôle de l'exécution financière, dont le coût s'élève à environ 1,1 million de dollars, a commencé dans le courant de l'année 2000. La première phase de mise en œuvre a été réalisée dans les limites du budget approuvé et dans les délais prévus au début du projet, c'est-à-dire avant la fin de 2000. Il a été tenu compte, ce faisant, du passage futur à l'euro le 1^{er} janvier 2002. Au cours de la deuxième phase de mise en œuvre, en 2001, les fonctions d'établissement de rapports seront mises en place et le système sera mis à la disposition de la plupart des directeurs de programmes et de projets. Il devrait en résulter une amélioration de l'efficacité de la gestion des programmes et des projets et de la capacité de l'Organisation à rendre compte de diverses activités. Le nouveau système a été utilisé pour la préparation du projet de programme et de budget pour 2002-2003 et pour le traitement de toutes les opérations comptables et financières depuis le début de 2001. Par mesure de sécurité, l'ancien système a continué de fonctionner parallèlement au nouveau, pendant une période limitée.

VIII. MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ

14. Le Comité pourrait recommander au Conseil d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.24/8-PBC.17/8;

b) Prie instamment les États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris les avances au Fonds de roulement et les arriérés correspondants à des exercices antérieurs, de le faire sans retard.”

ANNEXE

CONTRIBUTIONS IMPAYÉES À LA FIN DU MOIS DE DÉCEMBRE 2000

<i>Pays</i>	<i>Contributions impayées (en équivalent dollars É.-U.)¹</i>	<i>Fonds de roulement</i>	<i>Total dû</i>	<i>Années dues</i>	<i>Droit de vote²</i>	<i>IDB/PBC³</i>
Afghanistan	66 021	0	66 021	1992(p) - 2000	non	- / -
Albanie	-	0	-	-	oui	- / -
Algérie	-	0	-	-	oui	X / -
Allemagne	-	0	-	-	oui	X / XX
Angola	-	0	-	-	oui	- / XX
Arabie saoudite	1 081 704	0	1 081 704	1999(p) - 2000	oui	X / XX
Argentine	2 340 306	61 183	2 401 489	1997(p) - 2000	non	X / XX
Arménie	806 221	0	806 221	1992 - 2000	non	- / -
Autriche	-	0	-	-	oui	X / XX
Azerbaïdjan	1 168 516	0	1 168 516	1993(p) - 2000	non	- / -
Bahamas	118	0	118	2000(p)	oui	- / -
Bahreïn	-	0	-	-	oui	- / -
Bangladesh	3 157	0	3 157	2000(p)	oui	- / -
Barbade	4 393	0	4 393	2000	oui	- / -
Bélarus	614 189	0	614 189	1997(p) - 2000	oui	X / -
Belgique	-	0	-	-	oui	X / -
Belize	12	0	12	2000	oui	- / -
Bénin	12 973	0	12 973	1998(p) - 2000	oui	- / -
Bhoutan	132	0	132	2000(p)	oui	- / -
Bolivie	-	0	-	-	oui	- / -
Bosnie-Herzégovine	187 347	0	187 347	1992(p) - 2000	non	- / -
Botswana	-	0	-	-	oui	- / -
Brésil	9 826 093	0	9 826 093	1995(p) - 2000	non	- / -
Bulgarie	-	0	-	-	oui	X / -
Burkina Faso	55 043	0	55 043	1993(p) - 2000	non	X / -
Burundi	57 325	0	57 325	1993(p) - 2000	non	- / -
Cambodge	10 459	0	10 459	1998(p) - 2000	oui	- / -
Cameroun	19 356	569	19 925	1998(p) - 2000	oui	- / -
Cap-Vert	82 778	0	82 778	1991(p) - 2000	non	- / -
Chili	-	0	-	-	oui	X / -
Chine	-	0	-	-	oui	X / XX
Chypre	-	0	-	-	oui	- / -
Colombie	-	0	-	-	oui	X / -
Comores	118 138	0	118 138	1986 - 2000	non	- / -
Congo	94 049	0	94 049	1989(p) - 2000	non	- / -
Costa Rica	71 120	0	71 120	1993(p) - 2000	non	- / -
Côte d'Ivoire	7 300	147	7 447	2000	oui	X / XX
Croatie	-	0	-	-	oui	X / -
Cuba	93 663	0	93 663	1998(p) - 2000	oui	X / XX
Danemark	-	0	-	-	oui	- / -
Djibouti	81 544	0	81 544	1991(p) - 2000	non	- / -
Dominique	-	0	-	-	oui	- / -
Égypte	-	0	-	-	oui	X / XX
El Salvador	116 128	1 108	117 236	1988 - 2000	non	- / -
Émirats arabe unis	-	0	-	-	oui	- / -
Équateur	98 602	0	98 602	1996(p) - 2000	non	X / XX
Érythrée	1 005	0	1 005	1999(p) - 2000	oui	- / -
Espagne	-	0	-	-	oui	X / -
Éthiopie	-	0	-	-	oui	X / -
ex-République yougoslave de Macédoine	15 533	0	15 533	1998(p) - 2000	oui	- / -
Fédération de Russie	-	0	-	-	oui	X / XX
Fidji	4 931	0	4 931	1999(p) - 2000	oui	- / -

<i>Pays</i>	<i>Contributions impayées (en équivalent dollars É.-U.)¹</i>	<i>Fonds de roulement</i>	<i>Total dû</i>	<i>Années dues</i>	<i>Droit de vote²</i>	<i>IDB/PBC³</i>
Finlande	-	0	-	-	oui	- / -
France	5 429 694	22 063	5 451 757	2000	oui	X / XX
Gabon	-	0	-	-	oui	- / -
Gambie	73 936	0	73 936	1991(p) - 2000	non	- / -
Géorgie	1 409 923	0	1 409 923	1992 - 2000	non	- / -
Ghana	3 851	0	3 851	2000(p)	oui	X / -
Grèce	-	0	-	-	oui	- / XX
Grenade	77 132	0	77 132	1991(p) - 2000	non	- / -
Guatemala	186 571	0	186 571	1992(p) - 2000	non	X / -
Guinée	52 124	0	52 124	1994(p) - 2000	non	- / -
Guinée-Bissau	102 223	0	102 223	1988(p) - 2000	non	- / -
Guinée équatoriale	118 138	0	118 138	1986 - 2000	non	- / -
Guyana	-	0	-	-	oui	- / -
Haïti	1 252	0	1 252	2000	non	- / -
Honduras	-	0	-	-	oui	- / -
Hongrie	-	0	-	-	oui	- / XX
Inde	-	0	-	-	oui	X / XX
Indonésie	-	0	-	-	oui	X / -
Iran (République islamique d')	270 960	0	270 960	1999(p) - 2000	oui	X / -
Iraq	1 291 415	0	1 291 415	1991 - 2000	non	- / -
Irlande	-	0	-	-	oui	X / -
Israël	-	0	-	-	oui	- / -
Italie	-	0	-	-	oui	X / XX
Jamahiriya arabe libyenne	246 904	0	246 904	1999(p) - 2000	oui	X / -
Jamaïque	-	0	-	-	oui	- / -
Japon	-	0	-	-	oui	X / XX
Jordanie	-	0	-	-	oui	- / -
Kazakhstan	541 913	4 693	546 606	1997 - 2000	non	- / -
Kenya	3 694	0	3 694	2000(p)	oui	- / -
Kirghizistan	328 556	115	328 671	1993 - 2000	non	- / -
Koweït	-	0	-	-	oui	X / -
Lesotho	698	0	698	2000(p)	oui	X / -
Liban	14 388	0	14 388	1999(p) - 2000	oui	- / -
Libéria	91 561	0	91 561	1990(p) - 2000	non	- / -
Lituanie	530 299	0	530 299	1995 - 2000	non	- / -
Luxembourg	-	0	-	-	oui	X / -
Madagascar	-	0	-	-	oui	X / -
Malaisie	-	0	-	-	oui	- / -
Malawi	28 713	0	28 713	1996(p) - 2000	non	- / -
Maldives	2 153	0	2 153	1999(p) - 2000	oui	- / -
Mali	11 829	0	11 829	1998(p) - 2000	oui	- / -
Malte	-	0	-	-	oui	- / -
Maroc	-	0	-	-	oui	X / -
Maurice	-	0	-	-	oui	- / -
Mauritanie	99 727	0	99 727	1988(p) - 2000	non	- / -
Mexique	-	0	-	-	oui	X / XX
Mongolie	7 433	0	7 433	1999(p) - 2000	oui	- / -
Mozambique	-	0	-	-	oui	- / -
Myanmar	12 984	106	13 090	1999(p) - 2000	oui	- / -
Namibie	1 194	0	1 194	2000(p)	oui	- / -
Népal	8 674	0	8 674	1999(p) - 2000	oui	- / -
Nicaragua	118 125	0	118 125	1986 - 2000	non	- / -
Niger	82 809	0	82 809	1991(p) - 2000	non	- / -
Nigéria	119 257	0	119 257	1999(p) - 2000	oui	X / XX
Norvège	-	0	-	-	oui	X / -
Nouvelle-Zélande	-	0	-	-	oui	- / -
Oman	253	0	253	2000(p)	oui	- / -

<i>Pays</i>	<i>Contributions impayées (en équivalent dollars É.-U.)¹</i>	<i>Fonds de roulement</i>	<i>Total dû</i>	<i>Années dues</i>	<i>Droit de vote²</i>	<i>IDB/PBC³</i>
Ouganda	39 527	0	39 527	1995(p) - 2000	non	- / -
Ouzbékistan	401 705	0	401 705	1996(p) - 2000	non	- / -
Pakistan	48 856	128	48 984	2000	oui	X / -
Panama	8 211	0	8 211	2000(p)	oui	- / -
Papouasie-Nouvelle-Guinée	26 505	0	26 505	1997(p) - 2000	non	- / -
Paraguay	18 212	676	18 888	1998(p) - 2000	oui	- / -
Pays-Bas	-	0	-	-	oui	- / -
Pérou	131 856	0	131 856	1999(p) - 2000	oui	X / -
Philippines	-	0	-	-	oui	- / XX
Pologne	-	0	-	-	oui	X / -
Portugal	374 772	0	374 772	1999(p) - 2000	oui	X / -
Qatar	107 520	0	107 520	1997(p) - 2000	non	- / -
Rép. démocratique du Congo	96 979	0	96 979	1989(p) - 2000	non	- / -
Rép. démocratique populaire lac	-	0	-	-	oui	- / -
République arabe syrienne	-	0	-	-	oui	X / -
République centrafricaine	97 498	0	97 498	1989(p) - 2000	non	- / -
République de Corée	-	0	-	-	oui	X / -
République de Moldova	765 695	0	765 695	1993(p) - 2000	non	- / -
République dominicaine	262 312	1 230	263 542	1986 - 2000	non	- / -
République populaire démocratique de Corée	254 941	0	254 941	1995(p) - 2000	non	- / XX
République tchèque	-	0	-	-	oui	- / -
République-Unie de Tanzanie	67 230	0	67 230	1992(p) - 2000	non	- / -
Roumanie	-	0	-	-	oui	- / -
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	-	0	-	-	oui	X / XX
Rwanda	47 861	0	47 861	1994(p) - 2000	non	- / -
Sainte-Lucie	18	0	18	2000(p)	oui	- / -
Saint-Kitts-et-Nevis	29 570	0	29 570	1996(p) - 2000	non	- / -
Saint-Vincent-et-les Grenadines	97 026	0	97 026	1989(p) - 2000	non	- / -
Sao Tomé-et-Principe	118 138	0	118 138	1986 - 2000	non	- / -
Sénégal	11 575	0	11 575	1998(p) - 2000	oui	- / -
Seychelles	35 511	0	35 511	1995(p) - 2000	non	- / -
Sierra Leone	82 921	0	82 921	1990(p) - 2000	non	- / -
Slovaquie	-	0	-	-	oui	- / XX
Slovénie	111 773	0	111 773	1999(p) - 2000	oui	- / -
Somalie	118 135	0	118 135	1986 - 2000	non	- / -
Soudan	-	0	-	-	oui	X / XX
Sri Lanka	-	0	-	-	oui	X / -
Suède	-	0	-	-	oui	X / XX
Suisse	-	0	-	-	oui	X / -
Suriname	30 121	0	30 121	1996(p) - 2000	non	- / -
Swaziland	-	0	-	-	oui	- / -
Tadjikistan	242 638	0	242 638	1993(p) - 2000	non	- / -
Tchad	82 454	0	82 454	1991 - 2000	non	- / -
Thaïlande	-	0	-	-	oui	X / -
Togo	62 765	0	62 765	1993(p) - 2000	non	- / -
Tonga	12	0	12	2000	oui	- / -
Trinité-et-Tobago	23 143	0	23 143	1999(p) - 2000	oui	- / -
Tunisie	-	0	-	-	oui	X / XX
Turkménistan	174 846	595	175 441	1995 - 2000	non	- / -
Turquie	487	0	487	2000(p)	oui	X / XX
Ukraine	8 484 146	0	8 484 146	1994(p) - 2000	non	- / -
Uruguay	47 835	0	47 835	1999(p) - 2000	oui	X / -
Vanuatu	67 992	0	67 992	1992(p) - 2000	non	- / -
Venezuela	-	0	-	-	oui	- / -
Viet Nam	-	0	-	-	oui	- / -

<i>Pays</i>	<i>Contributions impayées (en équivalent dollars É.-U.)¹</i>	<i>Fonds de roulement</i>	<i>Total dû</i>	<i>Années dues</i>	<i>Droit de vote²</i>	<i>IDB/PBC³</i>
Yémen	28 637	0	28 637	1997(p) - 2000	non	- / -
Yougoslavie	1 834 206	0	1 834 206	1990(p) - 2000	non ⁴	- / -
Zambie	44 164	0	44 164	1994(p) - 2000	non	- / -
Zimbabwe	7 343	172	7 515	1999(p) - 2000	oui	- / -
Total partiel	42 791 684	92 785	42 884 469			
Nouvel État Membre: Afrique du Sud	205 530	24 193	229 723	2000	oui	
État non membre: États-Unis d'Amérique ⁵	61 714 126	0	61 714 126		0	
TOTAL	104 711 340	116 978	104 828 318			53 / 27

<i>État récapitulatif des contributions impayées, par année</i>	<i>En dollars</i>	<i>En schillings</i>	<i>Total équivalent dollar (1 \$ É.-U.: 14,2144)</i>
1986	44 940		44 940
1987	47 561		47 561
1988	73 269		73 269
1989	98 404		98 404
1990	471 523		471 523
1991	692 337		692 337
1992	893 892		893 892
1993	1 247 298		1 247 298
1994	8 946 486		8 946 486
1995	35 343 246		35 343 246
1996	31 493 161		31 493 161
1997	5 506 539		5 506 539
1998	826 844	48 493 333	4 451 159
1999	1 048 819	61 512 604	5 646 174
2000	2 083 210	122 050 723	9 755 351
TOTAL	88 817 529	232 056 660	104 711 340

Notes:

(p) Paiement partiel.

- En vertu de la règle de gestion financière 110.7, toutes les opérations de l'ONUDI effectuées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont comptabilisées au taux de change officiel fixé par l'Organisation des Nations Unies. Conformément à la décision IDB.7/Dec.7, les arriérés en schillings autrichiens relatifs à l'exercice 1998-1999 ont été réévalués au taux de 13,38 schillings pour un dollar, ce qui correspond au taux de change moyen appliqué au cours des trois années comprenant l'exercice biennal 1998-1999 et les 12 mois qui ont suivi (jusqu'au 31 décembre 2000).
- Conformément à l'Article 5.2 de l'Acte constitutif de l'ONUDI, l'exercice du droit de vote de 59 États Membres a été suspendu.
- X = membre du Conseil du développement industriel; XX = membre du Comité des programmes et des budgets.
- Contribution sur le point d'être réglée.
- État Membre de l'ONUDI jusqu'au 31 décembre 1996.